



BULLETIN DE SITUATION HYDROLOGIQUE

DES BASSINS
NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

Point au 22/05/2023

Le présent bulletin répond aux dispositions de l'article 3.8 de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°2021-01-27-010 portant définition d'un plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Neste et rivières de Gascogne quant à la nécessaire information continue tout au long de l'année, des services de l'Etat concernés.

Synthèse

Etat des débits et des réserves au niveau du Système Neste :

- **Contexte hydro climatique général** : le temps perturbé déjà visible fin avril et début mai a été de nouveau observé sur les quinze derniers jours avec notamment une succession d'épisodes pluvieux marqués. Les cumuls sont significatifs en particulier sur la période du 9 au 15 mai allant de 30mm au nord du Système Neste à 70 mm sur le piémont. Les températures sont restées fraîches sur toute la quinzaine conduisant à des précipitations sous forme de neige à partir de 1800-2000m d'altitude ;

- **Débits naturels de la Neste** : ils se sont maintenus grâce aux dernières précipitations. Cependant, ils restent très inférieurs au niveau historiquement bas (en se référant à la période 1990-2022) car la fonte des neiges est quasiment terminée.

Pour information, si on étend la chronique de référence à l'ensemble des mesures disponibles (c'est-à-dire depuis 1960), les minima historiques sur la période 1960-2022 ressortent à 16 m³/s au 21/05 en moyenne glissante sur 10 jours et ont été observés en 1989 ; actuellement le débit naturel de la Neste moyenné sur 10 jours est de 12m³/s ce qui illustre le caractère exceptionnel du printemps 2023 ;

- **Réalimentations** : les débits sur l'aval des rivières se maintiennent au-delà des DOE grâce aux apports pluviométriques répétés et ne nécessitent pas de réalimentations à partir des réserves de piémont.

Les débits dérivés par le canal de la Neste ont été maintenus à un niveau quasi constant : ils ont été en moyenne de 6,4 m³/s sur la dernière quinzaine (soit +0,2 m³/s de plus que lors de la quinzaine précédente). Les apports au système Neste par le canal servent au maintien de l'alimentation des têtes de rivière et au remplissage des retenues. Il n'y a pas de lâchers énergétiques depuis les réserves de montagne, les turbinés réalisés à l'heure actuelle sur le bassin de la Neste amont s'effectuent au fil de l'eau ;

- **La dérogation Basse Neste** a été utilisée sur l'équivalent de 18 journées depuis le début de l'été 2022, de différentes manières (soit dans le cadre de la dérogation classique, soit dans le cadre d'incidents techniques sur les lâchers de montagne réalisés par la SHEM, soit enfin dans le cadre du protocole d'accord Garonne Neste Gascogne). La dernière utilisation date des 04 et 05/03/2023. Le décompte 2022-2023 se terminera au mois de juin où débutera le décompte de la campagne suivante ;

- **Evolution du manteau neigeux** : l'équivalent en eau du manteau neigeux était le 10/05 quasiment nul et évoluait à un niveau inférieur aux minima historiques calculés sur la période 1959-2022 (d'après les sorties du modèle SIM2 Météo France sur le département des Hautes Pyrénées pour l'altitude > 1000m). Des précipitations neigeuses ont été

enregistrées depuis et ont permis de reconstituer légèrement le stock au niveau du 1^{er} quintile. Son volume reste toutefois très limité ;

► Remplissage des réserves :

Les taux de remplissage au 22/05 sont les suivants :

- Système Neste : 92 % (hors réserves de montagne et y compris le stock EDF dans la réserve de la Gimone), en augmentation de 11 points par rapport à la situation d'il y a 15 jours.
Les réserves de piémont présentent un niveau de remplissage situé au-dessus du niveau quinquennal sec (cf graphique 4a), avec une hausse plus marquée ces derniers jours où les apports naturels sont venus compléter les apports transférés via le canal de la Neste ;
- Bassins autonomes : 77 % soit +3 points par rapport à la situation d'il y a 15 jours ;

► Mesures de gestion 2023 :

Pour cet été 2023, les travaux prévus sur le barrage de l'Oule à partir de début août vont nécessiter en préalable l'abaissement complet du niveau d'eau dans cet ouvrage et vont avoir pour conséquence de limiter les débits des lâchers depuis les réserves de montagne à 8 m³/s à partir de début août. Cette contrainte technique pourrait ainsi limiter les débits de réalimentation du système Neste et contraindre à la mise en place de tours d'eau sur les prélèvements pour diminuer les besoins de pointe.

Le système Neste est entré officiellement en vigilance via des arrêtés préfectoraux depuis le 14/03/2023, suite à la réunion du comité technique du 03/03 où, compte tenu de la faiblesse de l'hydrologie naturelle et du déficit de remplissage des retenues de piémont, il a été décidé d'accepter la dégradation du débit objectif sur la rivière Gers (en tenant le débit d'alerte) et d'acter l'entrée en vigilance (du fait du non-respect du DOE sur la rivière Gers à ce moment-là).

Lors de la réunion de la commission Neste du 12/04 (deuxième réunion de l'année), au vu de la faiblesse de l'hydrologie de la Neste, du déficit de remplissage des réserves de piémont et des besoins de soutien des rivières qui pouvaient apparaître dans les semaines suivantes (en cas notamment de risque de souspassement des débits d'alerte), les décisions suivantes ont été prises :

- Anticipation du début du comptage des prélèvements « étiage » : la commission Neste donne mandat au comité technique pour décider de la date de début du comptage ; le comité sera réuni en urgence en cas de risque de souspassement des débits d'alerte ;
- Réduction des quotas 2023 pour les prélèvements agricoles : le quota 2023 se situera a priori dans une fourchette de 2300 à 3250 m³/l/s, la valeur retenue sera précisée en mai en fonction de l'état des ressources et sera figée à la réunion de la commission Neste du 23 mai.

La situation hydrométéorologique observée depuis a permis de ne pas déclencher l'anticipation du comptage des prélèvements.

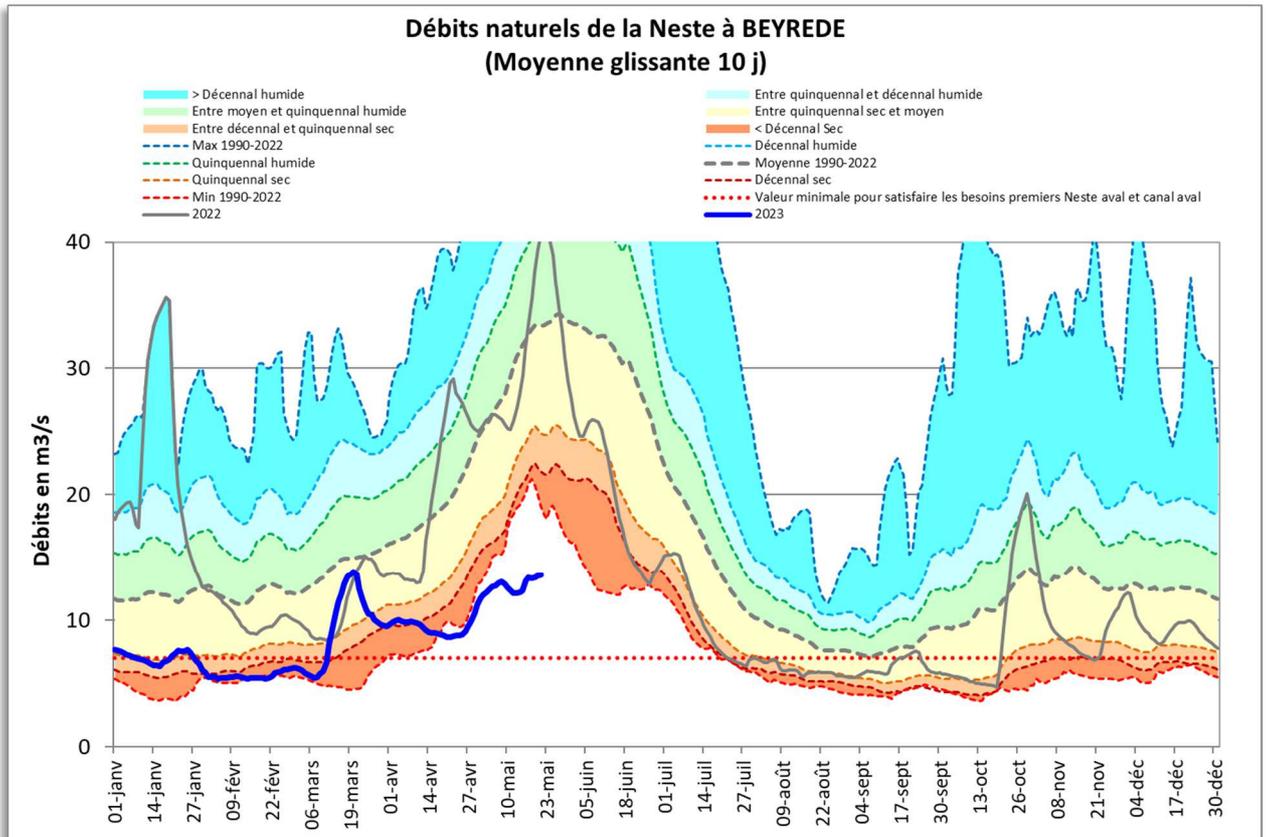
La commission Neste s'est à nouveau réunie ce 23 mai. Il a été décidé :

- de faire la demande de dérogation Basse Neste auprès de la DREAL pour cette campagne 2023-2024,
- de donner mandat au comité technique pour la gestion des tours d'eau « techniques » (liés aux contraintes de débit de pointe sur les lâchers depuis les réserves de montagne),
- de fixer le quota agricole pour l'étiage 2023 à 3000 m³/l/s (soit une réduction de 25%).

Contexte hydro-climatique

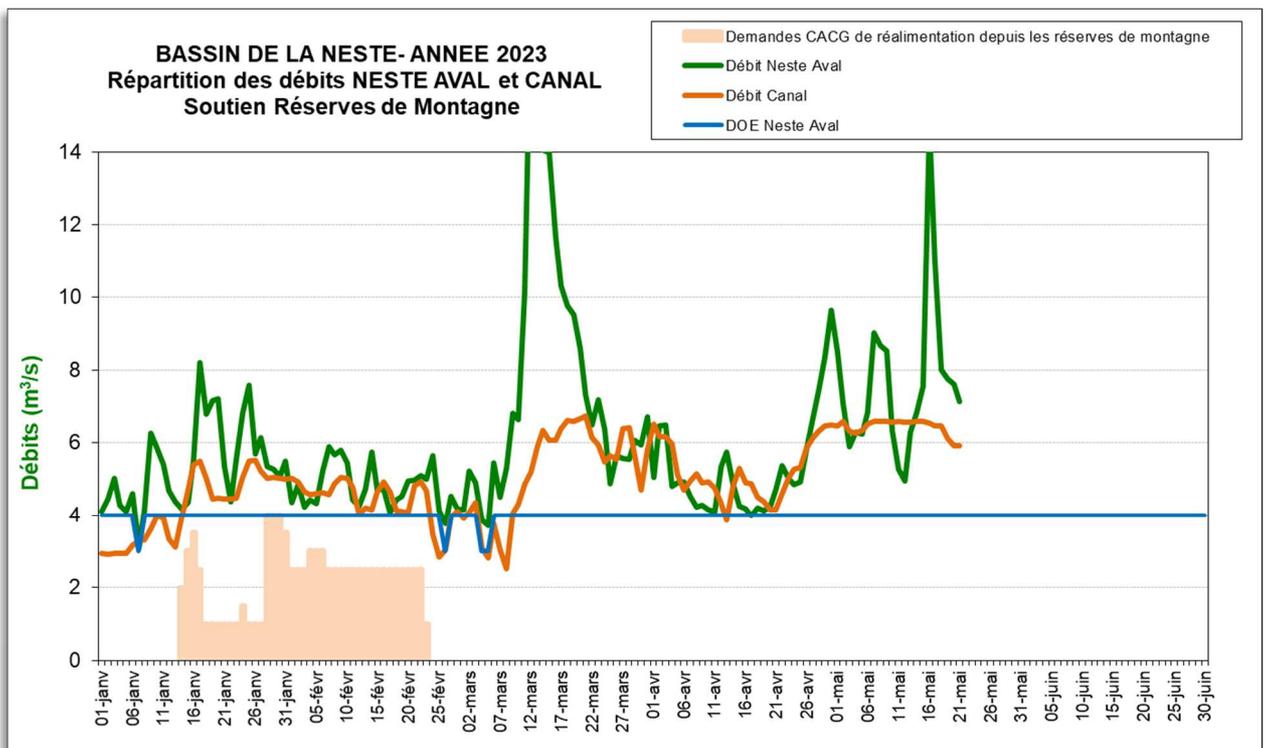
Le **graphique 1** présente les débits naturels de la NESTE à Beyrède exprimés en moyenne glissante sur 10 jours en regard des courbes statistiques.

Graphique 1



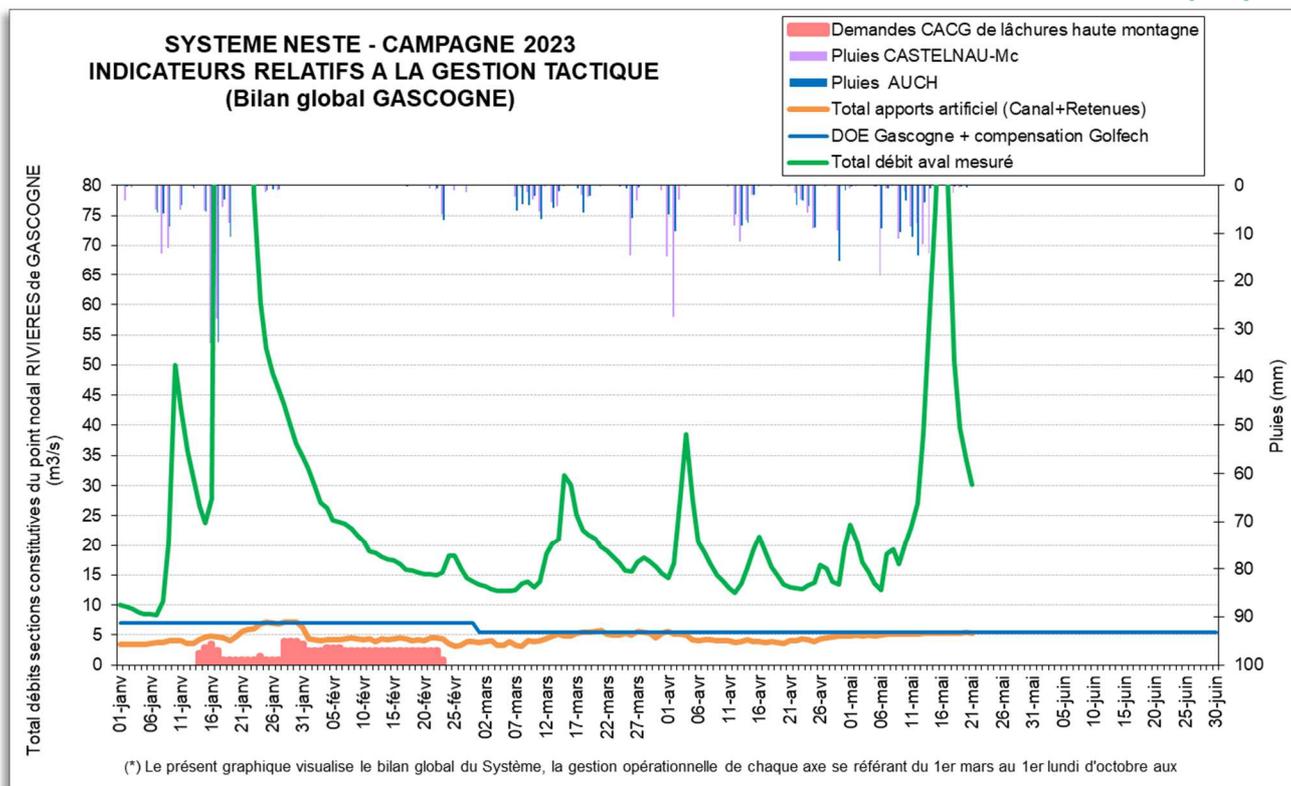
Le **graphique 2** présente les débits du canal de la NESTE et de la NESTE en aval de la prise d'eau depuis le 1^{er} janvier 2023.

Graphique 2



Le **graphique 3** présente les débits et pluies sur le système Neste depuis le 1^{er} janvier 2023.

Graphique 3



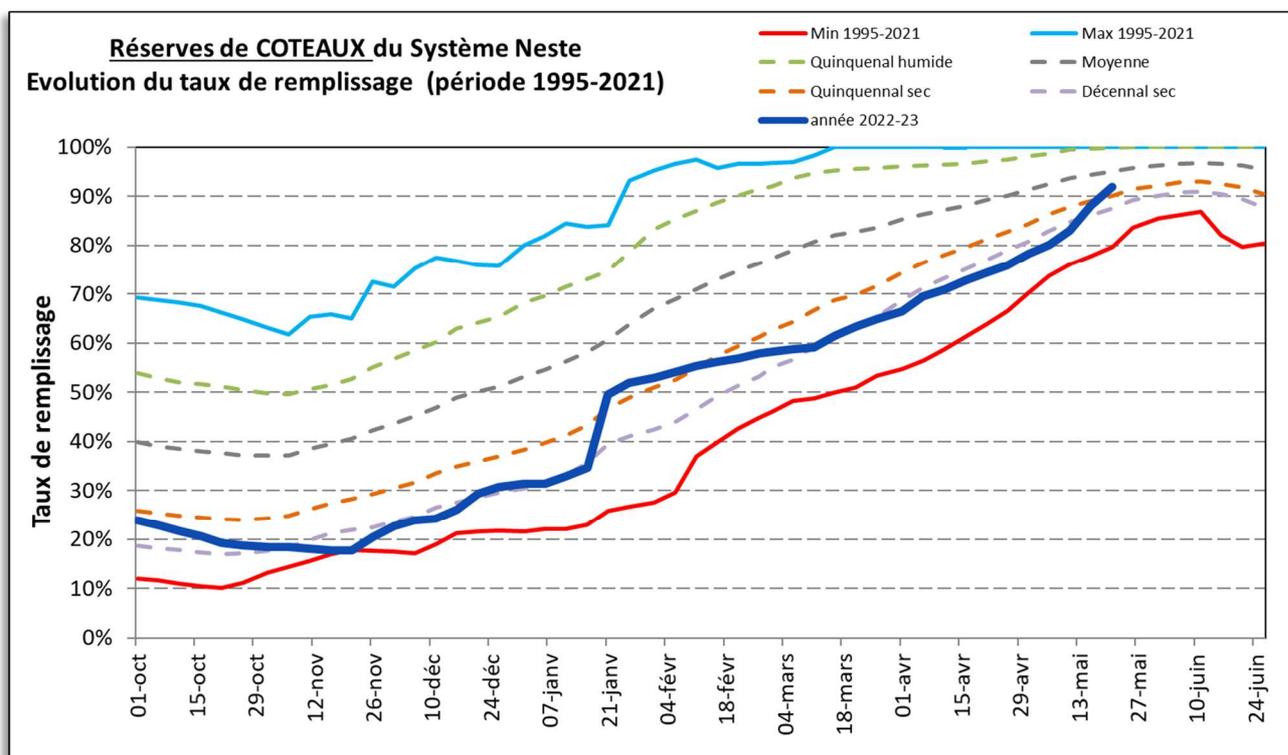
Système-Neste

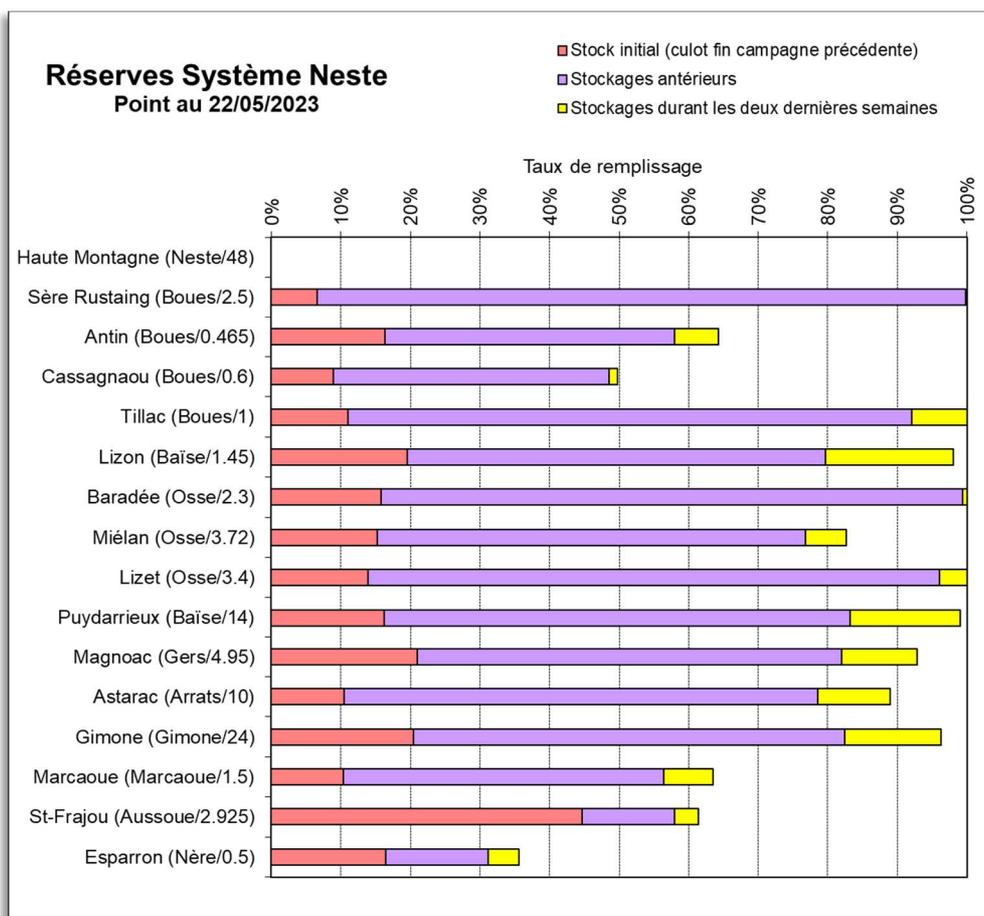
Evolution des réserves

Le **graphique 4a** donne un aperçu de l'état des réserves de coteaux exprimé en taux global en regard des valeurs statistiques observées.

Le **graphique 4b** montre le remplissage actuel de chaque retenue ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

Graphique 4a

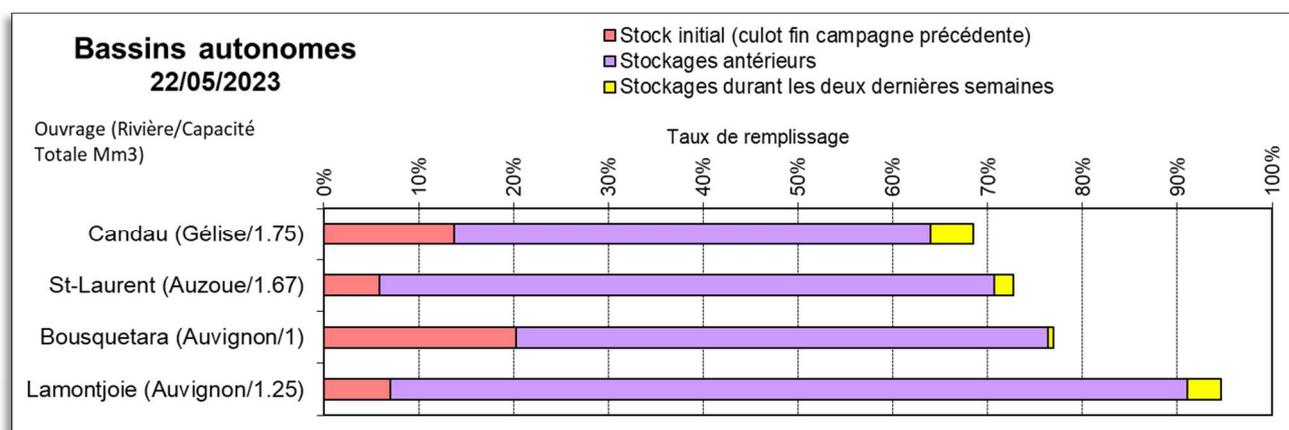




Bassins autonomes Etat des réserves

Le **graphique 5** donne un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux de remplissage pour les bassins autonomes ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

Graphique 5

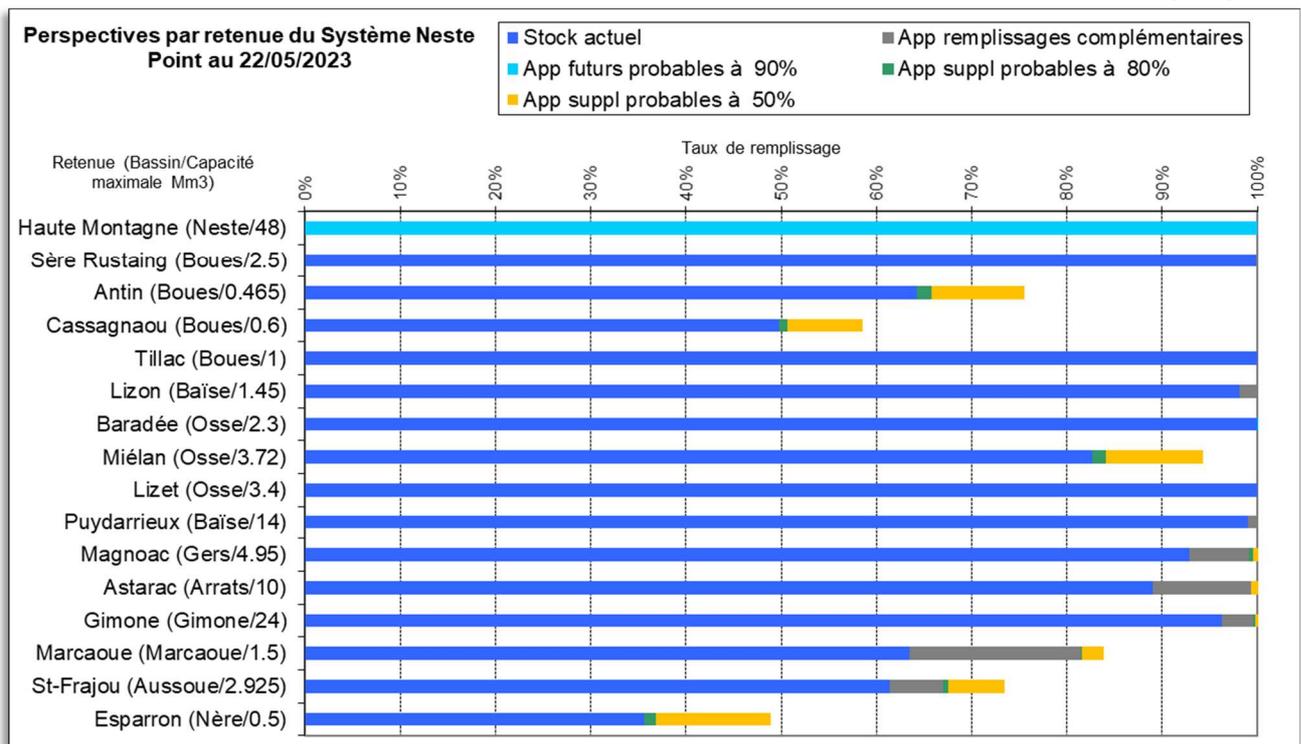


Perspectives de remplissage

Les graphiques n°6a et 6b fournis ci-après présentent, au-delà des stocks actuels, une évaluation des apports naturels hivernaux et printaniers (ruisselés sur le bassin versant) prévisionnels selon plusieurs probabilités et, pour les ensembles hydrauliques qui en sont dotés, des volumes complémentaires susceptibles d'être "importés" par les dispositifs de remplissage gravitaire ou par pompage. Ces apports prévisionnels sont exprimés en taux de remplissage des réserves. Ce graphique permet de caractériser les perspectives de remplissage des réserves par sous-ensemble.

La retenue de Bousquetara fait l'objet d'une gestion à niveau abaissé pour raisons techniques et a atteint ce niveau maximal.

Graphique 6a



Graphique 6b

